



Association pour la Recherche  
et le Traitement des Auteurs  
D'Aggressions Sexuelles

## **L'alliance plutôt que la stigmatisation pour optimiser l'efficacité des mesures...**

Le meurtre d'une femme faisant son jogging en forêt de Fontainebleau réactive l'émotion de l'insupportable de la récidive, et suscite de la part des pouvoirs publics des propositions qui se voudraient radicales mais dont nous ne pouvons que dénoncer le leurre qu'elles constituent.

Dans cette actualité l'A.R.T.A.A.S. (Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggression Sexuelle), réaffirme son engagement dans une politique de santé publique où le soin aux auteurs de violences sexuelles ne fait pas l'impasse sur l'indispensable prise en compte de la souffrance des victimes. L'ARTAAS a été créée en 1996 suite à une recherche initiée et portée par la DGS (direction générale de la santé – ministère de la santé) et réunit maintenant plusieurs centaines de praticiens exerçant dans les institutions médicales ou pénitentiaires de la plupart des régions françaises et de Suisse romande.

En tant que médecins, psychologues, soignants, éducateurs, assistants sociaux, fortement engagés dans le traitement, la recherche ou l'enseignement concernant ce domaine particulier nous tenons à rappeler que:

1)- La prévention de la récidive nécessite un abord global où des évaluations doivent régulièrement tenir compte de la complémentarité de points de vue différenciés, entre le soin, l'éducatif et le pénal. Les lois actuelles nous le permettent. Les moyens font par contre défaut.

2)- Le traitement hormonal, mal nommé « castration chimique », fait partie des outils qui peuvent être utiles. Il n'est pas exclusif et ne doit pas être étendu sans fondements scientifiques. Il s'agit d'un traitement médical que l'on ne saurait prescrire sans arguments fondés, éléments de surveillance, repères pour l'indication de la prescription, les modalités d'évaluation de l'efficacité, suivi des effets secondaires, critères pour la poursuite ou l'arrêt du traitement...

3- Le traitement, qu'il soit judiciaire ou dans le champ sanitaire, ne peut s'envisager qu'à partir d'un individu et de ses propres singularités.

4)- Les connaissances actuelles ne permettent pas d'avoir des éléments suffisamment solides en termes de prédictibilité.

5)- Il nous paraît dangereux et irresponsable, qu'à partir d'une situation critique et spécifique, soit remise en cause de façon immédiate et violente la probité et/ou la compétence d'un ou des corps professionnels en charge des auteurs de violences sexuelles (des champs de la santé, de l'éducation et de la justice).

6- Nous nous étonnons de la grande disparité entre l'émotion politique alléguée et le manque de moyens mis en œuvre par le pouvoir politique à disposition de chercheurs pour la mise en place d'études scientifiques et épidémiologiques rigoureuses, ainsi qu'une évaluation des mesures récemment mises en place.

Aujourd'hui mettre en place un (ou des) centre(s) de recherche et de soin avec structuration de savoirs, de repères, d'outils partageables est indispensable.

Nous souhaitons être entendus au sujet des mesures à prendre.

Pour l'ARTAAS

Bernard SAVIN, Président

Siège social : ARTAAS – 123 Rue de Reuilly 75012 PARIS  
Secrétariat : Isabelle FACHE – Tél : 06 10 04 69 83 – Fax 01 47 00 38 94  
Courriel : artaas2008@gmail.com